



Aide à l'achat de vélo et kit offert

Dans le cadre de sa politique des déplacements doux et cyclables, la ville de Sannois vous informe sur les subventions qui peuvent être demandées lors de l'achat d'un vélo à assistance électrique et vous offre votre kit de sécurité.



Île-de-France Mobilités met en place une aide à l'achat pour tout vélo à assistance électrique acheté depuis le 1er décembre 2019 sur toute la région Île-de-France. Aussi, vous pouvez effectuer une demande de subventions selon les modalités suivantes :

- Vélo classique à assistance électrique (VAE) neuf et accessoires : 50 % maximum du prix d'achat TTC du vélo (et des accessoires de sécurité) dans la limite d'une aide de 500 €.
- Vélo cargo sans assistance électrique et accessoires : 50 % maximum du prix d'achat TTC du vélo (et des accessoires de sécurité) dans la limite d'une

aide de 500€.

- Vélo cargo avec assistance électrique et accessoires : 50 % maximum du prix d'achat TTC du vélo (et des accessoires de sécurité) dans la limite d'une aide de 600€.
- Vélos accessibles : dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo sur toute la Région capitale, Ile-de-France Mobilités (l'ex STIF) vient de décider d'élargir son dispositif actuel d'aide à l'achat d'un vélo à d'autres catégories de vélocipèdes afin de prendre en compte « l'ensemble des situations de handicap » : les tandems permettant de circuler avec une personne handicapée, les vélos triporteurs permettant de transporter une personne en fauteuil roulant et le dispositif de troisième roue électrique. Cette aide financière est à hauteur de 50% maximum du prix d'achat de ce véhicule, avec un plafond de 500 euros.

Les accessoires de sécurité sont subventionnés à condition d'être présentés sur la même facture que le vélo.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, un formulaire de demande en ligne est disponible. Pour bénéficier de l'aide au taux plein, vous devez fournir une preuve que vous n'avez perçu aucune subvention locale.



Service développement durable

Hôtel de ville

Place du Général Leclerc

95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 60

services.techniques@sannois.fr

Infos pratiques

La ville vous offre votre kit de sécurité pour tout achat d'un vélo électrique. Munissez-vous d'un justificatif de l'aide perçue auprès d'Île-de-France Mobilités (compatible avec la subvention régionale). Pour un coût maximum estimé à 100€, ce kit de sécurité comprend : un casque, un gilet classe 2, un antivol de sécurité, un système d'éclairage.

Liens utiles

[Formulaire de demande en ligne](#)